



**Offre 7 :**

« La douane renforce son dialogue avec les entreprises »

**Mesure 33**

**Favoriser la constitution de “clubs douane-entreprises” spécialisés**

*Bureau Pilote : Mission PME/ETI*

*Bureaux associés : E1 – E3 – SGC*

**1. Indicateurs de suivi**

	2016	2017	2018
Nombre de clubs constitués			

*Code couleur : En vert : augmentation / en orange : en cours / en rouge : baisse*

**2. Description de la mesure**

Là où ils seront constitués, ces nouveaux clubs viseront à favoriser l’accompagnement des entreprises, en tenant compte des spécificités propres à chaque filière économique.

Ils réuniront la douane et les acteurs d’une même filière (fabricant, producteur, importateur, exportateur, chargeur, entrepositaire, transporteur, logisticien, commissionnaire en douane notamment) afin d’envisager et de développer ensemble des solutions adaptées aux besoins des entreprises ainsi qu’à la sécurité des opérations douanières et fiscales.

**3. Éléments d’information**

Selon les opportunités et l’excellence des filières reconnue, il est proposé que des « clubs douane-entreprise » spécialisés soient mis en place au niveau régional. Les besoins spécifiques à la filière seraient ainsi pris en compte et en conséquence, des solutions pour répondre à ces premiers constitueraient la feuille de route du club créé.

**4. Actions à mettre en œuvre**

- Sollicitation des pôles action économique (PAE) ;
- Définition des modalités de fonctionnement du club (format, calendrier de réunions, localisations) ;
- Mise en place d’un dispositif de communication à l’attention des opérateurs/membres.